

Attribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de Capgemini SE, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé durant sa séance du 2 octobre 2019 de procéder à une attribution d'un total de **1 523 015** actions de performance de la société Capgemini SE au profit de 1861 salariés et mandataires sociaux de ses entités françaises et étrangères.

Sur ce total, **63 500** actions de performance ont été attribuées à M. Paul Hermelin, Président-directeur général, ainsi qu'à M. Thierry Delaporte, Directeur général délégué et M. Aiman Ezzat, Directeur général délégué, le Conseil d'Administration souhaitant saluer ainsi la dynamique de croissance et de performance du Groupe, la répartition de ce total étant comme suit :

Décision du Conseil d'Administration du 02.10.2019		
	Nombre total d'actions attribuées	% du montant total autorisé*
M P. Hermelin Président-directeur général	28 000	3,8%
M T. Delaporte Directeur général délégué	16 500	
M A. Ezzat Directeur général délégué	19 000	

* Inférieur au plafond de 10% de l'attribution maximale autorisée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 (14^{ème} résolution) pour l'ensemble des attributions aux dirigeants mandataires sociaux.

Pour chacun des dirigeants mandataires sociaux, l'octroi définitif des actions au terme d'une période d'acquisition de trois ans est sujet à la réalisation des conditions de performance suivantes :

- Une condition de performance de marché (35%) reposant sur la performance de l'action Capgemini SE comparée à la performance moyenne réalisée sur une période de trois années par un panier de huit valeurs comparables et de deux indices (CAC 40 et Euro Stoxx Technology 600), aucune attribution n'étant possible si la performance relative de l'action Capgemini est inférieure à 100% de la performance moyenne du panier ;
- Une condition de performance financière (50%) mesurée par le montant du *free cash-flow* organique publié et audité sur la période 2019 à 2021 ; et
- Une condition de performance liée aux objectifs 2021 du Groupe en matière de diversité et de développement durable (15%) mesurant d'une part l'évolution du pourcentage de femmes intégrant la population des Vice-Présidents sur la période 2019 à 2021 et d'autre part la réduction des émissions de gaz à effet de serre par personne sur la période 2015 à 2021.

La description détaillée de ces conditions de performance (seuils de déclenchement et cibles de performance) figure dans la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2019.

MM. Hermelin, Delaporte et Ezzat seront tenus de conserver un pourcentage des actions définitivement acquises jusqu'au terme de leurs mandats respectifs conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 dans ses huitième et neuvième résolutions, les actions définitivement acquises étant a minima incessibles pendant une période de conservation de deux ans suivant la période d'acquisition.